

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00114
Propriétaire(s) : Peter et Elizabeth Baines
Emplacement : 2093, rue Cabot
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : lot 24 et partie du lot 23, plan enr. 740 et partie des
lots 17 et 18, Junction Gore
Zonage : R2F[1417]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

À son audience du 19 avril, le Comité a refusé les demandes de dérogations mineures D08-02-17/A-00064 et D08-02-17/A-00078 relatives au bien-fonds en question. Les propriétaires ont présenté des demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00117 et D08-01-17/B-00118) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes pour la maison jumelée existante. Le garage pour deux voitures situé actuellement au 2093, rue Cabot ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la cour avant à 5,03 mètres pour le garage existant, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 6 mètres.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.